

# La violence à l'encontre du personnel dans les EMS vaudois

S. Pin, T. Simonson, V. Henry et M. Amiguet. Violence à l'encontre du personnel des EMS et des CMS du Canton de Vaud. Lausanne, Institut universitaire de médecine sociale et préventive, 2017 (Collection Raisons de santé), 86 pages.



L'Institut universitaire de médecine sociale et préventive a réalisé cette enquête sur mandat du Département de la santé et des affaires sociales du canton de Vaud. Le Conseil d'Etat l'a adopté le 16 août 2017 (lire son [rapport](#)).

Quelques chiffres pour les EMS, dans lesquels les situations de violence sont plus fréquentes que dans les CMS:

- Un très haut taux de participation et de réponses (100% des 34 EMS sélectionnés et 60% des collaboratrices et collaborateurs).
- 72.4% des collaboratrices et collaborateurs ont déjà été victimes de comportements agressifs de la part de personnes soignées ou de leurs proches au cours de leur parcours professionnel (57.6% au cours des douze mois ayant précédé l'enquête ; 23.8% durant les sept derniers jours).
- Les insultes sont les actes agressifs le plus souvent rencontrés (65.3%), avant les agressions physiques (51.7%) et les menaces (28.4%). Le pourcentage d'agressions physiques est significativement plus élevé dans les EMS de psychiatrie de l'âge avancé que dans les EMS gériatriques (59.8% vs 45.7%).
- Les situations de violence sont perçues comme très ou extrêmement gênantes par 37.3% des collaborateurs et collaboratrices pour la dernière agression physique subie ; 29.3% pour la dernière menace subie ; et 20.4% pour la dernière insulte subie.
- les comportements agressifs de résident-e-s ou client-e-s ou de leurs proches à l'encontre des professionnel-le-s sont le plus souvent signalés.
- 41.5% des collaboratrices et collaborateurs déclarent connaître l'existence, dans leur établissement, d'une procédure de signalement des agressions.
- 75.6% des collaboratrices et collaborateurs estiment qu'ils ou elles peuvent bénéficier d'un soutien si nécessaire, que leurs supérieurs soutiennent les collaborateurs en cas d'agression, et que les incidents sont discutés en équipe.
- 45% des collaboratrices et collaborateurs des EMS s'estiment suffisamment formé-e-s pour faire face aux comportements agressifs qu'ils ou elles rencontrent ou pourraient rencontrer dans leur activité professionnelle. 84.9% des collaboratrices et collaborateurs estiment toutefois qu'une formation spécifique est nécessaire dans leur activité actuelle.

Dans sa conclusion, «le Conseil d'Etat souhaite que les données collectées ainsi que les recommandations du rapport de l'IUMSP soient reprises par un groupe de travail conduit par le Service de la santé publique et qui associera des représentants de tous les acteurs concernés. Il aura pour tâche de construire un plan de mesures qui soit le plus largement accepté et qui ait les meilleures chances d'être traduit dans la pratique. La présentation de ces travaux est attendue pour la fin du premier semestre de l'année 2018.»

[L'enquête en pdf](#)